

Madame ELUERE Marie-Claude  
1075 Rue de la Reynerie

24260 LE BUGUE

**Objet :** Rapport de contrôle des installations d'assainissement.

g.marcel@cc-vh.fr – n.labadie@cc-vh.fr

Ligne directe : 05-53-35-05-43

Madame,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de contrôle de l'installation d'assainissement concernant l'habitation dont vous êtes le propriétaire.



Celui-ci conclut la visite obligatoire du contrôle de bon fonctionnement de la filière d'assainissement non collectif qui a eu lieu sur le dispositif équipant votre habitation. Ce rapport est valable 3 ans dans le cadre d'une vente immobilière.

Ces visites et l'élaboration des rapports donnent lieu à une redevance dont le tarif est voté par le conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Homme. La redevance d'un montant de 80 € vous sera facturée prochainement par le trésor public.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Madame, de croire en l'expression de nos dévoués sentiments.

Fait aux Eyzies  
Le 4 novembre 2022

Le technicien

**Communauté de communes Vallée de l'Homme**  
(Siège social Les Eyzies)

28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies de Tayac Sireuil • Tél: 05.53.51.70.70 • [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr)

## CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 28/10/2022

Origine du contrôle : Contrôle périodique

### Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANCCVH - Antenne des Eyzies  
28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies  
Tél : 05 53 35 05 43 / Mail : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

### Habitation

Adresse : 1075 Rue de la Reynerie  
Code postal : 24260 Commune : LE BUGUE  
Référence cadastrale de l'habitation : AM 311

### Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : Madame ELUERE Marie-Claude  
Adresse principale : 1075 Rue de la Reynerie  
Code postal : 24260 Commune : LE BUGUE

### Occupant

Civilité, Nom, Prénom : Madame ELUERE Marie-Claude

### Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : La propriétaire

### Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Résidence principale  
Date de réalisation de la filière ANC : 1972  
Nombre de chambre(s) : 6  
Nombre de pièce(s) principale(s) : 7  
Nombre Equivalent Habitant : 7 EH  
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires :

### Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : 2768 m<sup>2</sup>  
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  Oui  Non  
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?  Oui  Non  
 Oui  Non  
o Est-il destiné à la consommation humaine ?  
o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :  
o Est-il déclaré ?  Oui  Non  ?

Commentaires :

### Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) :  <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

### Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	<b>Volume inférieur à 20 EH</b>
<b>Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	<b>Filière agréée</b>  <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
<b>Dispositif(s) annexe(s)</b>	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
<b>Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) :</b> <input type="checkbox"/>	
<u>Commentaires généraux :</u>	

### Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	<b>Infiltration sur la parcelle</b>
Origine des effluents Commentaires :	<b>Eaux usées domestiques</b>

### Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> ?
Commentaires :	

## Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m <sup>3</sup> : 1.5 m <sup>3</sup>	
Matériaux : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes	
Le prétraitement est-il accessible ?	Non
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	?
Présence d'odeurs ?	?
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ?	?
Si oui lesquels :	
Etat de corrosion :	Non vérifiable
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	?
Taux d'accumulation des boues : Non vérifiable	
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	?
<p><u>Commentaires</u> : La fosse septique n'était pas visible lors du contrôle. La rendre accessible pour vérifier son état, son volume et le niveau des boues. Si celle-ci est notablement sous-dimensionnée ou présente un défaut structurel (risque pour les personnes), il sera obligatoire de mettre en place une nouvelle fosse correctement dimensionnée. Vérifier si toutes les eaux vannes transitent par la fosse, notamment celles provenant du sanibroyeur.</p> <p>La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse <a href="https://www.cc-valleedelhomme.fr/">https://www.cc-valleedelhomme.fr/</a>, rubrique « Assainissement »).</p>	

## La ventilation

Diamètre en mm	40 mm
Type de ventilation	Secondaire
Equipements	
Fonctionnement correct de la ventilation ?	?
Si non, préciser :	
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
<p><u>Commentaires</u> : Présence d'une ventilation de faible diamètre remontant le long de habitation. Vérifier si celle-ci est piquée en sortie de fosse. Le cas échéant, mettre en place une ventilation de fosse remontant au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm et étant munie d'un extracteur conforme à la réglementation (statique ou éolien).</p>	

## Le bac à graisses

Volume en L	100 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Ensemble des eaux ménagères
Matériaux	Polyéthylène
Type	Coude plongeur
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	Faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Si oui, préciser :	
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<p><u>Commentaires</u> : Un bac à graisse collecte les eaux de la cuisine et d'une salle de bain. Celui-ci est notablement sous-dimensionné pour recevoir l'ensemble de ces eaux ménagères. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).</p>	

## Le bac à graisses

Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de salle de bain
<p><u>Commentaires</u> : Absence de dispositif de prétraitement pour les eaux provenant d'une seconde salle de bain.</p>	

### Le regard ou té de visite

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui

Commentaires : Un té de visite permet de contrôler la bonne évacuation des eaux vannes provenant d'un sanibroyeur. Aucun élément ne permet de déterminer leur devenir. Les raccorder sur la fosse le cas échéant.

### Le traitement


Type de traitement : <b>Inconnu</b>	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?	Non
Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	

Commentaires : Lors du contrôle, absence d'élément probant permettant de justifier la présence d'un ou plusieurs dispositif de traitement et d'informer sur leur nature, leur dimensionnement et leur localisation exacte. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.

## Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input checked="" type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

## AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme à réhabiliter
<p><u>Commentaires</u> : La ou les filières de traitement sont inconnues. Vu l'arrêté du 27 avril 2012 l'installation d'assainissement est incomplète, elle est donc à réhabiliter. De plus, le dispositif de prétraitement collectant les eaux ménagères (cuisine et une salle de bain) est notablement sous dimensionné, il est donc impératif de le remplacer. Par ailleurs, une partie des eaux ménagères (de la seconde salle de bain) ne transite pas par un dispositif de prétraitement.  <b>Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.</b></p> <p><u>Travaux et entretien à réaliser</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter le système de traitement pour l'ensemble des eaux usées du bâtiment.</li> <li>- Ouvrir la fosse septique et vérifier son volume, son état, le niveau des boues et le bon écoulement au sein de celle-ci. Si la fosse est notablement sous-dimensionnée ou présente un risque structurel, il sera obligatoire de mettre en place une nouvelle fosse correctement dimensionnée.</li> <li>- Mettre en place un bac dégraisseur correctement dimensionné pour l'ensemble des eaux ménagères de l'habitation.</li> <li>- Vérifier si les eaux vannes provenant du sanibroyeur sont dirigées vers la fosse. Les raccorder le cas échéant.</li> </ul> <p><u>Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.</u></p> <p><b>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</b></p> <p><u>Rappel</u> : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau).                      L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p> <div style="text-align: right;">  </div>	

# Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire. Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Madame ELUERE Marie-Claude

Date du contrôle : 28/10/2022

Commune  
Adresse de l'habitation contrôlée

LE BUGUE  
1075 Rue de la Reynerie

Référence cadastrale

AM 311

